

**MAIRIE  
DE  
COUTURE D'ARGENSON  
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 8

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

**Etaient présents** : J. Quintard, C. Collardeau, J. Douit, J. Liuzzi, J. Pougnaud, E. Fraignaud, B. Louineau, J. Daniaud.

**Absents** : JM. Boireaud, P. Thinon.

**Secrétaire de séance** : Mr Joël DOUIT.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Convocation du 7 juillet 2017.

**OBJET : RECLASSEMENT INDICIAIRE MME VANESSA BOUREAU**

Mr le Maire informe que Mme BOUREAU Vanessa est en CDI à raison de 12h30 hebdomadaire et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il y a eu un reclassement indiciaire au niveau de la fonction publique territoriale. Pour bénéficier de ce reclassement, le conseil municipal doit prendre un avenant à son contrat.

Après délibération, le conseil municipal est favorable pour que Mme BOUREAU Vanessa bénéficie de ce reclassement et mandate le Maire pour signer l'avenant correspondant prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec effet rétroactif sur la base de l'indice 348/326 à l'échelon 2 de l'échelle C1.

**OBJET : SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL/AIDE A L'EQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE DES BIBLIOTHEQUES 2015-2017**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de «l'aide à l'équipement mobilier et informatique des bibliothèques 2015-2017 pour le financement de mobilier».

Le plan de financement est donc le suivant :

**Dépenses** :

\*Dépenses HT : **6 713.31 € (8 090.15 € TTC)**

**(Subvention à hauteur de 50% : 3 356.65 €)**

**Recettes** :

**\*Subvention : 50 % du HT : 3 356.65 €**

\*FCTVA (16.404 %) : 1 101.25 €

Ce qui fait **un autofinancement de 2 255.41 €**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	
-----------------	--

	MONTANT HT
ACHAT MOBILIER	6 713.31
TOTAL HT	6 713.31

<b>COUT TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION HT</b>	<b>6 713.31</b>
--	-----------------

<b>RECETTES</b>	
-----------------	--

CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 356.65
FCTVA (16.404 %)	1 101.25
AUTO-FINANCEMENT	2 255.41

<b>COUT TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION HT</b>	<b>6 713.31</b>
--	-----------------

Après délibération, le conseil Municipal, accepte à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de « l'aide à l'équipement mobilier et informatique des bibliothèques 2015-2017 pour le financement de mobilier » et signer tous documents relatifs à ce dossier.

A Couture d'Argenson le 12 juillet 2017  
Le Maire, J. Quintard